



LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le **16 JUIL. 2019**

Les Ministres

à

Monsieur Pierre PELOUZET
Médiateur des entreprises

Objet : Lettre de mission sur le recours actif au dispositif d'affacturage inversé collaboratif.

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), adopté par le Parlement le 11 avril dernier, ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois.

A travers cette loi, le gouvernement entend améliorer le financement de notre économie en accompagnant les entrepreneurs à créer de la richesse, à innover, à développer leur activité tout en préservant voire en renforçant la santé financière de leur entreprise.

Parmi ces mesures figure l'affacturage inversé collaboratif, une modalité de règlement visant à réduire les délais de paiement et à sécuriser la trésorerie des entreprises. Ce dispositif, déjà utilisé par un certain nombre de grands groupes s'ouvre à présent aux acheteurs publics.

L'enjeu est désormais de mieux faire connaître cette mesure aux acteurs publics et de les encourager à mettre en place ce type de dispositif tout en le développant auprès de leurs fournisseurs, en priorité vers les PME et ETI.

Pour cela, je souhaite que la Médiation des entreprises conduise, en lien avec les administrations concernées (dont la DGFIP, la DAJ, l'UGAP et la DAE) une mission visant à :

- favoriser et accélérer le développement de l'affacturage inversé collaboratif en promouvant les pratiques vertueuses des acteurs privés et publics les plus matures sur l'utilisation de cette modalité de règlement ;
- rédiger un document comportant l'ensemble des informations permettant aux acheteurs (État et ses établissements publics, collectivités locales et leurs établissements publics, établissements publics de santé...) d'apprécier les différentes modalités de règlement, dont l'affacturage inversé collaboratif : grille d'analyse juridique et financière des différentes solutions disponibles, impacts budgétaires et comptables, etc. et si nécessaire adapter ce document à destination des PME/ETI ;
- associer toutes les parties prenantes (fédérations professionnelles représentatives des grandes, moyennes et petites entreprises, des sociétés de conseils et de financement et en particulier des structures publiques) afin de lever les éventuels derniers obstacles techniques, en particulier dans le secteur public, par différents moyens que vous jugerez utiles ;
- assurer le déploiement et la réussite de cette modalité de règlement auprès des grands acheteurs du secteur privé et public, et de leurs propres fournisseurs ;
- communiquer très largement sur l'avancement du déploiement de cette modalité de règlement en rappelant la possibilité offerte aux acteurs concernés de saisir la Médiation en cas de litige de mise en place de l'outil.

Compte tenu de l'impact tangible de ce dispositif dans l'amélioration de la gestion de la trésorerie des entreprises et des relations durables et globales entre clients et fournisseurs, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des progrès que vous réaliserez ainsi que des éventuelles difficultés auxquelles vous pourriez vous retrouver confronté dans sa mise en œuvre.


Bruno LE MAIRE


Gérald DARMANIN